

Le remplacement combien ça coûte ?



service de remplacement

Aisne

Antenne Nord de l'Aisne
ZAE des Andiers
Route d'Hirson
02260 LA CAPELLE
Tél. 03 23 97 54 11
Fax 03 23 97 54 13
Port 06 75 44 04 91

Antenne Centre de l'Aisne
1 rue René Blondelle
02007 LAON cedex
Tél. 03 23 22 51 20
Fax 03 23 22 50 72

Antenne Sud de l'Aisne
11 rue Vallée
02400 CHATEAU-THIERRY
Tél. 03 23 84 24 00
Fax 03 23 84 24 01
Port 06 71 84 19 23



CONGE ÉLEVEUR

167 € la journée de 8 heures (forfaits* compris)

Limité à 14 jours/an permet de bénéficier d'un crédit d'impôt d'environ 50 % des dépenses supportées (sous réserve de disponibilité d'aides minimis).



LOISIRS

160 € la journée de 8 heures (hors forfaits*)

Limité à 20 jours/an



MANDAT SYNDICAL

Vous avez des responsabilités syndicales ?

- Mandat départemental FDSEA, Confédération Paysanne, Coordination Rurale **90 €**
 - Mandat départemental Jeunes Agriculteurs **55 €**
- (Hors forfaits*)



FORMATION

90 € la journée de 8 heures (hors forfaits*)

POUR LES JEUNES AGRICULTEURS
55 € la journée de 8 heures (hors forfaits*)

Limité à 20 jours/an pour toute formation agricole (ex : CertiPhyto, Mes p@rnelles,...)

COTISATION ANNUELLE
35 €

ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX (décès, mariage,...)

134 € la journée de 8 heures (hors forfaits*)

Limité de 1 à 5 jours/an selon le motif



CONGE MATERNITÉ

112 jours

CONGE PATERNITÉ

11 jours

La MSA prend en charge 100 % des frais de remplacement, de déplacement, de repas. Reste à votre charge la participation CSG et CRDS (soit 6,70 %).



L'essentiel et plus encore



OFFRE SANITAIRE et SOCIALE TERRITORIALE

La MSA peut également aider au financement de journées suite à une situation exceptionnelle, à un arrêt de travail ou à un décès.

Prise en charge de la MSA : **9 € de l'heure** limité à 160 h/an (forfaits* à votre charge)

Condition : le quotient familial ne doit pas dépasser 820 €.

JOURNÉE DÉVELOPPEMENT

90 € la journée de 8 heures (hors forfaits*)

POUR LES JEUNES AGRICULTEURS
55 € la journée de 8 heures (hors forfaits*)

Limité à 14 jours/an pour participation à des actions de développement agricole, journées de sensibilisation sur des thématiques diverses (mécanisation, plantation de haies, visites d'ateliers,...)

Facturées sur présentation d'un justificatif, les journées formation et développement doivent être utilisées dans un délai maximum de 3 mois suivant la date indiquée sur le justificatif.



CONTRATS COUP DUR et GARANTIE COMPLETE

Négociés avec Groupama, ils permettent de faire face aux travaux de l'exploitation en cas de maladie, accident ou décès.

Formule COUP DUR ou formule GARANTIE COMPLETE

- **Coût de main-d'œuvre facturé à Groupama** (forfaits* à votre charge)
 - **Coup dur garanti par un assureur autre que Groupama**
- 160 € la journée** de 8 heures (hors forfaits*)



COMPLÈMENT DE MAIN-D'ŒUVRE

160 € la journée de 8 heures (hors forfaits*)

FORFAIT*

• DEPLACEMENT

11,70 € par déplacement

Deux déplacements seront facturés si le remplaçant est amené à se rendre sur l'exploitation 2 fois par jour.

• REPAS

7,70 €

Facturé si le remplaçant travaille une journée complète et n'est pas nourri par l'exploitant.